



La maison d'édition de la FNO

Chaque adhérent reçoit un bon de réduction de 20 %

Un bon de réduction de 20%

Rééducation Orthophonique

La revue scientifique créée par Suzanne Borel-Maisonny

23€ de réduction sur l'abonnement

Les petites annonces

18€ de réduction



Un caducée personnalisé

vous est adressé dès réception de votre bulletin d'adhésion

Gratuit

Assistance et Prévoyance des réductions de 23 € à 229 € sur des contrats d'assurance (voiture, locaux). Gratuité jusqu'au 31/12/2011 pour la première cotisation d'assurance « Ortho Sécurité »

De nombreuses réductions

Les contacts :



Société savante : Unadreo, une association pour la recherche
02 43 92 04 06
unadreo@wanadoo.fr www.unadreo.org

Glossa, la revue de l'Unadreo, gratuite en ligne www.glossa.org



Service d'assurances professionnelles et privées : Assistance et Prévoyance
02 33 77 86 00
aetp.vg@fr.oleane.com www.assistance-prevoyance.com



Organisation humanitaire : OdM
01 40 35 63 75 orthophonistesdumonde@wanadoo.fr
www.orthophonistes.fr/odm



Association de gestion agréée : AGAO - une aide constante à ses membres dans leurs obligations comptables, fiscales et sociales
02 41 87 83 00
agao@agao.com www.agao.com



Service juridique
01 40 37 41 44 jurid-fno@wanadoo.fr



Ortho Edition - Rééducation Orthophonique - L'Orthophoniste
03 21 61 94 94
www.orthoedition.com



La fno : une Fédération à l'écoute et au service de ses adhérents



Fédération Nationale des Orthophonistes

145, Bd Magenta
75010 PARIS
T. 01 40 35 63 75
Courriel : fno@wanadoo.fr

- Des professionnels engagés et bénévoles
- Un échange de savoirs, un partage d'informations, une solidarité professionnelle
- Des organismes de formation pour l'accès de tous les orthophonistes à une formation spécifique de qualité
- Des actions de prévention
- Une mission de défense et de représentation



un réseau de professionnels sur le terrain

23 syndicats régionaux

65 syndicats départementaux

la vie syndicale au quotidien

Adhérer, c'est participer !

La **fno** dans chaque commission paritaire

La Commission Paritaire Départementale a pour rôle de faciliter l'application de la convention nationale par une concertation permanente sur le plan local entre les caisses primaires, les représentants des assurés sociaux et ceux des orthophonistes. Elle réunit les informations utiles à la bonne application des règles conventionnelles. Elle s'efforce de régler toute difficulté les concernant. Elle analyse les dépenses d'assurance maladie et les statistiques liées à la profession.

> Plus de 600 orthophonistes représentant les professionnels libéraux y siègent sur tout le territoire.

La **fno** a désigné les orthophonistes dans les URPS

Dans chaque région, les orthophonistes libéraux auront, comme les autres professions, leur Union Régionale des Professions de Santé.

Ces Unions, outre leur rôle de représentation, pourront contractualiser avec les ARS dans de nombreux secteurs qui définissent l'exercice libéral. Elles seront également représentées dans les futures Fédérations régionales des professionnels de santé.

> La FNO reconnue seule instance syndicale représentative de notre profession, a désigné 213 orthophonistes qui constitueront nos Unions Régionales des Professionnels de Santé, sur l'ensemble du territoire.

La **fno** dans chaque Commission Régionale de Reconnaissance des diplômes

La commission régionale de reconnaissance des diplômes est une instance régionale depuis 2010. Elle étudie les dossiers des orthophonistes titulaires d'un diplôme de l'un des pays membres de l'UE qui souhaiteraient exercer en France. 4 orthophonistes y siègent par région.

La FNO contribue à l'harmonisation et à la mise en place de références dans ces procédures ; elle a organisé la formation des membres de ces commissions.

La **fno** partenaire d'Assistance et Prévoyance

Représentants de la FNO auprès du service d'assurance Assistance et Prévoyance, deux orthophonistes participent à la définition des besoins en matière de contrat et à la défense des professionnels, en cas de litige, notamment au sein de la commission d'arbitrage systématiquement prévue dans les contrats A&P.

La **fno** à la Carpimko

Les élus de la liste FNO vous représentent au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de la CARPIMKO. Ils étudient les dossiers présentés en commission de recours amiable. Ils sont à votre disposition en cas de besoin pour vous conseiller dans la gestion de votre dossier retraite, invalidité,...

Des services pour votre exercice professionnel

Les réseaux des orthophonistes salariés

En adhérant à un syndicat départemental ou régional de la FNO vous pourrez participer aux échanges du réseau qui vous concerne :

- Le réseau « orthosocial », créé en juin 2009, pour tout orthophoniste exerçant dans le secteur médico-social : reseau.orthosocial@orthophonistes.fr
- Le réseau « orthohôpital » créé depuis octobre 2007 pour tout orthophoniste syndiqué exerçant dans la fonction publique : reseau.orthohopital@orthophonistes.fr

L'Orthophoniste Périodique de la FNO

L'Orthophoniste est un mensuel de 44 pages d'informations professionnelles.

En 2011, L'Orthophoniste est adressé chaque mois (10 numéros par an) à tous les adhérents de la FNO.

GRATUIT
pour les
adhérents

Votre service juridique

- Parce qu'un acteur de santé n'est pas juriste, la FNO met à votre disposition un service juridique professionnel.
- Des informations en ligne sur le site, des permanences téléphoniques gratuites pour les adhérents.
- Quelles que soient vos questions en matière de contrats, statuts de société, baux, le service juridique vous conseillera dans le respect de la loi et des orientations de la FNO.

30%
sur le prix
des
contrats

Le site internet de la FNO : www.orthophonistes.fr

Sur le site, vous accéderez grâce à un code personnel à un espace réservé. Vous y trouverez des documents à télécharger, les actualités de votre région en matière de prévention, de formation.

Sans oublier le « Fnorum », lieu d'échanges des orthophonistes.

Une
économie
de
110€